

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Rampe des Grottes –  
Demande de subvention à  
la DRAC et au Conseil  
Général des Yvelines  
pour la 3ème phase des  
travaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 septembre 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er octobre 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux  
mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de  
ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel  
LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur  
PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur  
LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE,  
Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame  
NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur  
CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL,  
Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur  
ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY,  
Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-  
LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD,  
Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur  
FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD  
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur  
BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER  
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

**N° DE DOSSIER** : 13 E 03

**OBJET** : RAMPE DES GROTTES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ET AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR LA 3<sup>ème</sup> PHASE DES TRAVAUX

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En 2004, Monsieur Philippe OUDIN, Architecte en Chef des Bâtiments, a réalisé une étude détaillée pour la restauration des vestiges du Château-Neuf. En 2009, la Ville a engagé les travaux qui ont été répartis en quatre phases distinctes :

- Phase 1 : Escalier central et murs de retour (à l'extrémité de la rue Thiers) et parties basses du Mur des Lions, Nord et Sud. (Réalisée de janvier 2009 à avril 2010)
- Phase 2 : Rampes Nord et Sud, escalier Nord, suppression d'un massif côté Sud et mise en lumière. (Réalisée de janvier 2011 à juillet 2013)
- Phase 3 : Galerie dorique surplombant la RD 190, balustrade, mise en lumière. (Démarrage prévu avant fin 2013)
- Phase 4 : Mur des Lions Nord et Sud

Ces travaux ont fait l'objet de subventions du Conseil Général des Yvelines et de l'État par l'intermédiaire de la DRAC Île-de-France et la Ville a pris en charge les montants selon le tableau suivant :

	Réalisé		Prévisionnel	Prévisionnel
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
<b>Part Ville</b>	<b>316 498,10</b>	<b>1 179 434,05</b>	<b>1 482 622,00</b>	-
<b>Part propriétaires privés</b>	<b>494 555,00</b>	-	-	<b>868 737</b>
<b>Montant total des travaux en € T.T.C.</b>	<b>811 053,10</b>	<b>1 179 434,05</b>	<b>1 482 622,00</b>	<b>868 737</b>
Subvention de la DRAC à la Ville	-	234 054,00	434 429,00	Non notifiée
Subvention du CG 78 à la Ville	79 923,00	110 000,00	35 000,00	-
Reste à la charge de la Ville	236 575,10	835 380,05	1 013 193,00	-

De plus, la Fondation du Patrimoine a participé à cette restauration par l'ouverture d'une souscription publique et par une subvention exceptionnelle pour un montant de 22 384 €.

Le coût des travaux pour la phase 3 a été récemment réévalué. Sous réserve du résultat des consultations des entreprises prévues d'ici la fin 2013, ce montant s'élève aujourd'hui à 1 482 622 € TTC (hors aménagement paysager du talus) comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et une provision pour aléas de 5 %.

Le Conseil Général des Yvelines et la DRAC Île-de-France ayant d'ores et déjà donné leur accord de principe pour subventionner la phase de 3 de la restauration de la Rampe des Grottes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces deux organismes pour l'attribution de subventions pour la poursuite des travaux.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter des subventions pour la 3<sup>ème</sup> phase de travaux de la Rampe des Grottes auprès de la DRAC Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

